

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Tènement foncier en coeur d'îlot entre les rues de Mirande et des Planchettes -
Réalisation d'un programme immobilier de type « village pour les seniors » - Délibération-cadre**

Madame Revel, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par acquisition amiable, la Ville s'est rendue propriétaire de neuf des quinze parcelles composant le tènement foncier en coeur d'îlot situé entre les rue de Mirande et des Planchettes, d'environ 7 800 m², identifié comme secteur de projet.

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la production de logements à loyer modéré en direction du public senior notamment, la Ville, première en France à entrer dans la démarche « Ville amie des Aînés », a engagé une réflexion en vue du développement d'un programme de construction de logements individuels pour personnes âgées non dépendantes.

Ce projet, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH), sera ensuite confié à une équipe de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre reconnue, accompagnée des conseils d'un paysagiste, dans le cadre d'une opération de grande qualité tant architecturale que paysagère et environnementale.

Aussi, cette emprise offre-t-elle une réelle opportunité de développement pour ce type de programme recherchant une proximité de commerces, de services et d'espaces verts, articulé autour d'un principe de prestation de service et de solidarité sociale et intergénérationnelle.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique gérontologique, la Ville travaille sur la base d'un cahier des charges prévoyant sur le site à la fois :

- des logements pour personnes âgées à des loyers plafonnés avec services intégrés (gardiennage) parfois optionnels (portage des repas par exemple),
- un logement de gardien, celui-ci oeuvrant à temps partiel dans un souci d'entretien comme d'animation et de lien social,
- un espace de jardins partagés,
- une petite salle polyvalente visant à favoriser diverses activités et temps de rencontre tant pour les personnes résidentes que pour les personnes âgées du quartier.

Cette opération de taille réduite consistera en la réalisation d'une vingtaine de maisons en bande, en rez-de-chaussée uniquement, s'intégrant ainsi parfaitement dans l'environnement pavillonnaire.

Le programme, entièrement clos, permettra toutefois une perméabilité des circulations douces en coeur de projet entre les rues de Mirande et des Planchettes afin de désenclaver les constructions réalisées.

Dans le même temps, la Ville ayant affiché de fortes ambitions en matière d'écologie urbaine, le projet proposé sera a minima envisagé selon les critères et objectifs d'habitat durable, notamment sur la cible « performance énergétique » (projet BBC) tant pour les logements que pour la salle commune de l'opération.

Afin de mener à bien ce projet favorisant un parcours résidentiel alternatif et sécurisé pour les personnes âgées, la Ville fera appel à des opérateurs spécialisés, que ce soit pour la construction des maisons ou leur gestion future.

En effet, consciente des difficultés sociales et financières croissantes que rencontrent bon nombre de personnes au moment de la retraite, la Ville souhaite que cette opération comporte 75 % de logements en financement PLUS et 25 % en PLAI afin de permettre l'accès du plus grand nombre à ce type de programmes et de services nouveaux en milieu urbain dense.

Forte de l'ensemble de ces orientations, préconisations et objectifs, il est proposé que la Ville acte de réaliser sur le secteur un projet de type « village seniors » et poursuive les acquisitions foncières nécessaires à son développement.

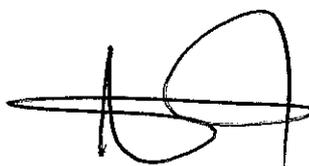
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider le principe de la réalisation d'un village destiné aux seniors sur le tènement foncier situé en coeur d'îlot entre les rues de Mirande et des Planchettes, conformément à l'ensemble des caractéristiques définies dans le rapport ;

2 - décider de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

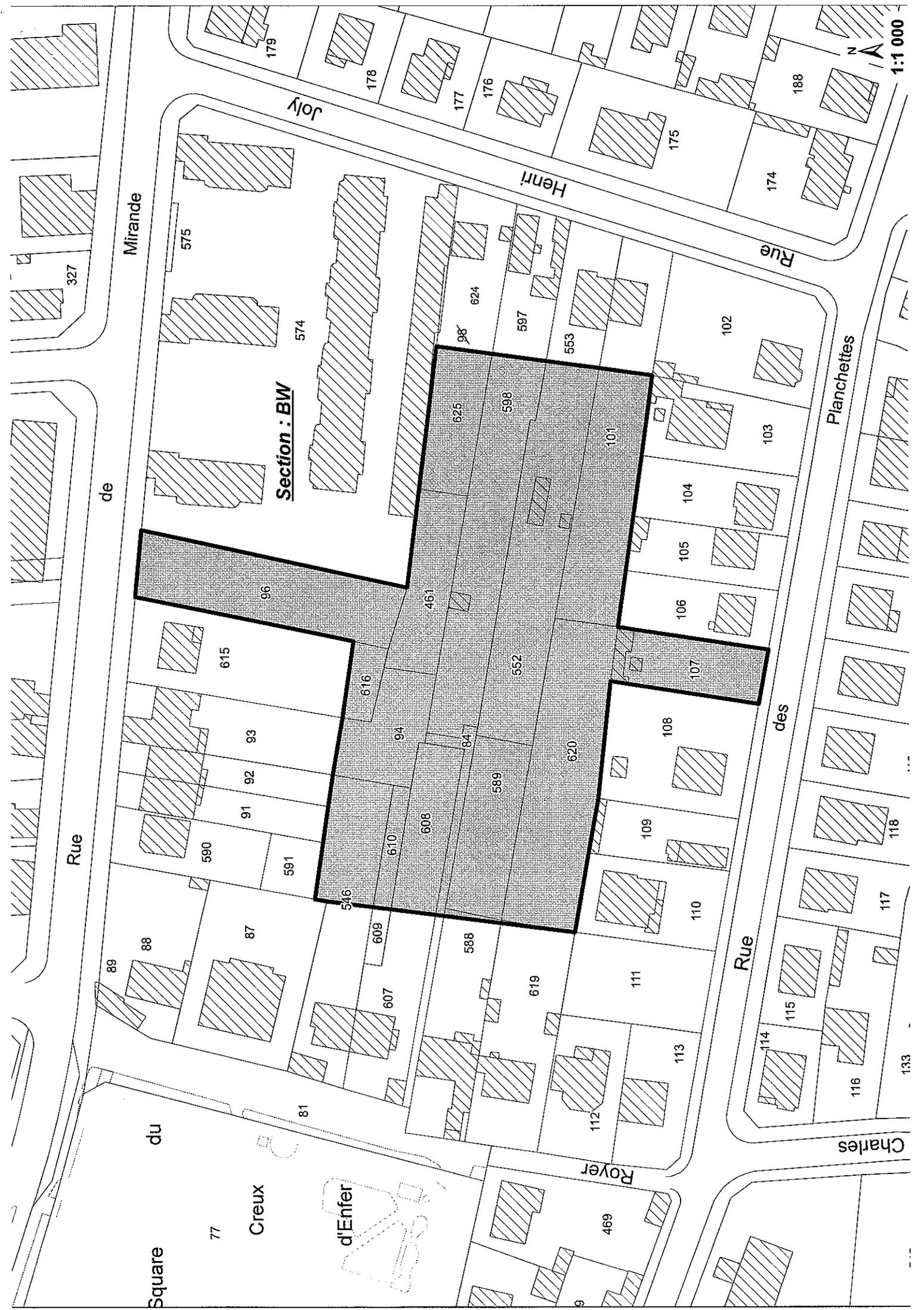


Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 6/07/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 2 JUL. 2010





Section : BW

1:1 000

Rue

de

Mirande

Joly

Henri

Rue

Planchettes

des

Rue

Charles

Square

Creux

d'Enfer

Royer